

- Commune de BRISON -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Mai 2020

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes

Réuni sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil avec 11 membres présents a abordé les points suivants :

1 – Délégations au Maire :

Vu les articles L2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de donner certaines délégations au Maire en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

2 – Commissions communales et représentants dans différents syndicats :

Les membres des différentes commissions communales : Affaires scolaires, Budget/ Finances, Bâtiments, Voirie, Eau/Assainissement, Urbanisme, Agriculture/Forêts/Environnement, Culture/Animation/Loisirs/Communication/Information, Activités hivernales/Développement touristique, Marchés publics, Sécurité, CCAS ainsi que les représentants au Syndicat d'Alpage Frchet Cenise Solaison ont été nommés.

3 – Indemnité de fonction au Maire :

Le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités de fonction au Maire selon la base d'une population totale de moins de 500 habitants et selon le taux de 25,50 % de l'indice brut maximal de la fonction publique.

4 – Indemnité de fonction aux Adjointes :

Le conseil municipal décide de fixe le montant des indemnités de fonction aux 3 adjointes selon la base d'une population totale de moins de 500 habitants et selon le taux de 9,90 % de l'indice brut maximal de la fonction publique.

5 – Convention groupement de commande :

Le conseil municipal sollicite l'adhésion de la commune de Brison au groupement de commandes pour le transport des élèves du primaire et leurs accompagnateurs à destination du centre nautique intercommunal « Guy Chatel », et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

Informations diverses :

- Organisation scolaire à partir du 2 juin suite au protocole sanitaire transmis par l'Education nationale.
- Un bilan est fait sur la saison hivernale à Solaiosn.
- Changement de la porte des toilettes sèches à Solaison.
- Un point est fait sur les futurs travaux de voirie qui seront effectués par le service voirie de la CCFF.
- Arrêté préfectoral autorisant la capture, l'euthanasie de bouquetins séropositifs valable jusque fin décembre 2020

Le secrétaire de séance,
Simon COUDURIER



M. le Maire,
D. LAYAT

